

Référence à la circulaire n°2014-077 du 4 juin 2017, au décret n°2014-942 du 20 août 2014 et à la note de service n°2014-144 du 6 novembre 2014

MISSIONS :

La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.

Le Coordonnateur de réseau REP met en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire en lien avec l'IA-IPR référent.

Il établit des liaisons fonctionnelles entre les cycles du 1^{er} et 2nd degré.

Il accompagne les équipes d'école et de collège.

Il suit et accompagne l'évaluation du projet du réseau.

CONNAISSANCES, CAPACITES ET COMPETENCES MOBILISABLES :

1 – Contribution au pilotage du réseau d'éducation prioritaire

Aider à l'organisation et l'animation pédagogique du réseau :

- Préparation des travaux du comité de pilotage avec les pilotes du réseau ;
- Élaboration de comptes rendus ou relevés de conclusions ;
- Recueil de données pour la constitution du tableau de bord du réseau ;
- Préparation et participation aux instances réglementaires de réunions (conseil des maîtres, conseil d'école, conseil écoles-collèges...) ;
- Préparation des journées de formation.

2 – Mission pédagogique : accompagnement, impulsion

- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire ;
- Accompagner les équipes enseignantes concernant l'analyse et l'exploitation des évaluations nationales, l'élaboration des cahiers des charges des formations, la mise en relation des différents acteurs du réseau, l'accueil des nouveaux personnels (néo-titulaires, contractuels...) ;
- Mettre à disposition des équipes les savoirs, connaissances et travaux issus des formations ou de la recherche ;
- Inscrire la coordination et l'appui au parcours des élèves du REP au projet du réseau pédagogique territorial « Grand Carcassonne ».

3 – Mission institutionnelle

- Actualiser et suivre les liaisons avec les divers partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...), en particulier dans le cadre de la politique de la ville ;
- Suivre les actions d'accompagnement à la scolarité ;
- Diffuser l'information issue des différents rendez-vous institutionnels ;
- Participer aux réunions des coordonnateurs de réseau, de pilotage départemental, et aux séminaires académiques de l'éducation prioritaire.

Expérience en éducation prioritaire souhaitée.

INFORMATIONS :

Rattachement administratif : circonscription de Carcassonne.

Quotité : décharge de coordonnateur REP : 0.50 (mi-temps).

Indemnités : indemnité de sujétion REP 1883 / 30 points NBI.

Poste à titre définitif à compter du 1^{er} septembre 2025.

**APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL
AVEC COMMISSION**

**Coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire REP Jules Verne
Quotité de travail : 50%**

PROCEDURE DE RECRUTEMENT :

Envoyer une lettre de motivation et un CV avant le 18 mars 2025 au secrétariat de la division du personnel des services de L'Éducation nationale de l'Aude.

Les candidats seront reçus en entretien.

Les candidats seront informés individuellement de l'issue de la campagne d'entretiens.

Contact : 04 34 42 91 26 / ce.dsden11-diper-gc1@ac-montpellier.fr